

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le développement économique, politique et social que nous connaissons sur le territoire de la République et canton de Genève menace notre patrimoine naturel, urbain et culturel. En générant des réactions extrémistes, il met également en péril nos institutions démocratiques. Cette évolution est d'autant plus inquiétante que nos autorités n'apparaissent plus en capacité de maîtriser la situation. **Sauvegarde Genève** estime dès lors nécessaire une large prise de conscience de toute la population sur ces enjeux et propose dans cette perspective que les fondements mêmes de notre Constitution soient amendés pour relever les défis que font courir à Genève une croissance qui non seulement échappent à tout contrôle mais qui génère également un accroissement des inégalités.

C'est dans ce contexte que **Sauvegarde Genève**, soucieux de poursuivre son engagement pour préserver notre patrimoine naturel, urbain et culturel ainsi la qualité de vie à Genève et le bien-être des Genevois, propose de lancer une série d'actions devant aboutir à l'adoption d'un nouvel alinéa dans notre nouvelle Constitution.

Le but du processus que nous avons engagé vise d'abord à susciter un débat aussi large et ouvert que possible avec tous les acteurs concernés pour sur les principaux défis qui menacent notre bien-être et notre qualité de vie. C'est en ce sens que nous vous soumettons une réflexion articulée autour de cinq rubriques :

- Une plus grande participation et intégration des citoyens
- Pour une urbanisation plus moderne
- Pour une politique du logement plus intelligente et cohérente
- Pour une République et canton de Genève durable, écologique et respectueux de la biodiversité
- Pour une économie locale plus durable.

Les arguments développés dans ces cinq rubriques justifient à notre sens l'introduction dans la Constitution genevoise d'un nouvel alinéa 4 à l'article 163 de la Constitution.

Le contenu du nouvel alinéa que **Sauvegarde Genève** vous propose plaide en faveur de nouvelles mesures pour assurer aux habitants de la République et canton de Genève un vrai respect de la biodiversité indispensable au bien-être des habitants du canton ainsi qu'une qualité de vie à la hauteur de leur attente.

Il comprendrait une référence au double concept de qualité de vie et de bien-être en liant ces deux concepts :

- a) À une stricte préservation de la biodiversité et à l'arrêt de l'artificialisation des terres,
- b) Au droit des citoyens concernés de participer à la définition de tout nouveau PLQ,
- c) A l'exigence de prévoir au cœur de tout projet d'aménagement et de tout nouveau quartier des espaces verts et de sociabilité.

Rendons Genève meilleur et solidaire

Éléments de réflexion en vue du lancement d'une initiative constitutionnelle



Nous sommes évidemment pleinement conscients que le catalogue de réflexions que nous vous soumettons peut être enrichi et que cette démarche ne permet pas de prendre en compte toutes les attentes spécifiques de chaque citoyen. Nous pensons néanmoins qu'il n'est plus possible de rester muet et passif face à l'évolution actuelle. Notre action constitue dès lors un premier pas qui peut, le cas échéant, être complétée par d'autres initiatives.

Notre intention vise à recueillir dans un premier temps vos réactions et vos suggestions et si possible votre adhésion puis d'organiser une grande réunion publique où l'ensemble de ces propositions pourront être discutées afin de parvenir à un texte aussi consensuel que possible pour assurer que notre Constitution soit rapidement amendée sur ces points qui nous paraissent essentiels pour notre devenir à Genève.

Vous pouvez nous répondre soit par écrit à l'adresse ci-dessous, soit par messagerie interne à l'adresse de notre site (<https://www.sauvegarde-geneve.ch>).

Pour soutenir nos efforts, nous vous recommandons également de vous inscrire sur notre site qui devrait constituer le lieu privilégié de cet échange.

Nous vous prions de croire, chères citoyennes, chers citoyens, à l'expression de notre plus haute considération.

Sauvegarde Genève

Pierre-André Marti Jean Hertzschuch Catherine Demolis Alain Clerc

Pour en savoir plus :

Sauvegarde Genève

Site : <https://www.sauvegarde-geneve.ch>

Email : association.sauvegarde.geneve@gmail.com

Associations et citoyen(ne)s, vous êtes toutes et tous cordialement les bienvenus à vous inscrire sur le site afin de devenir membre. Tous les membres, en tant qu'associations ou citoyen(ne)s, peuvent participer aux discussions, publier des opinions, des articles de fond ou différents événements à toute la communauté.

Annexe : Eléments de réflexion en vue d'une modification de la Constitution genevoise

Rendons Genève meilleur et solidaire

Éléments de réflexion en vue du lancement d'une initiative constitutionnelle



Notre action

Sauvegarde Genève entend diffuser ces éléments de réflexion auprès de toutes les citoyennes et tous les citoyens ainsi que toutes les associations intéressées à s'engager dans un projet de modification de notre constitution. Au terme de ces consultations, **Sauvegarde Genève** proposera, d'ici la fin de l'été, un projet de nouvel article constitutionnel.

Préambule

A la fin 2017, plus de quinze mille scientifiques lançaient un cri d'alarme sur l'état de notre planète et appelaient les citoyens et la société civile à se mobiliser car écrivaient-ils,

« Les responsables politiques étant sensibles aux pressions, les scientifiques, les personnalités médiatiques et les citoyens ordinaires doivent exiger de leurs gouvernements qu'ils prennent des mesures immédiates car il s'agit là d'un impératif moral vis-à-vis des générations actuelles et futures des êtres humains et des autres formes de vie. Grâce à un raz-de-marée d'initiatives organisées à la base, il est possible de vaincre n'importe quelle opposition, aussi acharnée soit-elle, et d'obliger les dirigeants politiques à agir. Il est également temps de réexaminer nos comportements individuels, y compris en limitant notre propre reproduction (l'idéal étant de s'en tenir au maximum au niveau de renouvellement de la population) et en diminuant drastiquement notre consommation par tête de combustibles fossiles, de viande et d'autres ressources »

En écho à cet Appel (voir les références à la fin du document), **Sauvegarde Genève** entend exiger qu'au niveau local, nos autorités s'engagent concrètement en faveur d'une République et canton de Genève qui soit respectueux de notre devenir et solidaires de tous les efforts demandés à la communauté internationale.

C'est en ayant à l'esprit cet Appel, que **Sauvegarde Genève** propose les éléments de réflexion suivants en vue du lancement d'une initiative visant à assurer une meilleure prise en compte du bien-être et de la qualité de vie des citoyens en considérant les deux notions constitutives de la qualité de vie à savoir les droits personnels de l'individu (protection de la vie privée, du cadre de vie, etc.) et la dimension physique de la vie de l'individu dans le temps et l'espace (droit à un environnement sain et durable, préservation des espaces verts, qualité de l'air, etc.) :

Pour une plus grande participation et intégration des citoyens

- Lors de l'aménagement de nouveaux quartiers ou lors du réaménagement d'anciens quartiers, les autorités doivent étroitement associer les habitants concernés et leurs représentants (droit d'être entendu) ;
- L'Etat doit soutenir plus activement les associations de quartier en leur facilitant l'accès à des espaces de rencontres et de discussions. Tous les quartiers doivent disposer en leur centre d'espaces de rencontres et de sociabilité (maison de quartier et maison d'arrondissement).
- L'Etat doit prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'intégration des habitants de tout nouveau quartier.

Pour une urbanisation plus moderne

- Tout nouveau projet d'aménagement doit prendre en compte son empreinte écologique.
- L'Etat doit prendre en compte le patrimoine bâti et veiller à ce que des espaces végétalisés existants soient dûment protégés et ou reconstitués.
- L'Etat doit prendre les mesures incitatives pour que les bâtiments délabrés ou abandonnés soient rapidement rénovés ou affectés aux besoins prépondérants des habitants ;
- L'Etat, en étroite association avec les habitants concernés, doit procéder à un inventaire du patrimoine bâti et s'engager au maintien des espaces végétalisés ;
- La Commission des Monuments et Sites doit veiller à la préservation du patrimoine des anciens quartiers. Ses préavis doivent être respectés.

Pour une politique du logement plus intelligente et cohérente

- L'Etat doit procéder à un inventaire public des logements et des bureaux vacants. Cet inventaire doit également prendre en compte les logements et ou les bureaux en location temporaire (type Airbnb) ;
- L'Etat doit prendre les mesures nécessaires pour réduire drastiquement les logements vides en prévoyant notamment une taxation dissuasive sur ces logements et ces bureaux ;
- L'Etat doit veiller à ce que les locations temporaires (Airbnb) soient réduites au minimum et soit correctement taxées ;
- L'Etat doit prendre toutes les mesures possibles pour favoriser l'échange des logements entre les citoyens selon leur situation familiale en garantissant le maintien de loyers accessibles ;
- L'Etat doit interdire la construction d'immeubles commerciaux en cas d'excès d'offres de locaux commerciaux sur le territoire cantonal ;
- L'Etat et les grandes fondations publiques de logements, avec le concours des propriétaires privés, doivent instituer un guichet commun pour faciliter l'accès aux logements à des prix et dans des délais raisonnables ;
- L'Etat doit prendre toutes les mesures possibles pour réduire la construction de nouveaux logements à proximité de l'aéroport.

Pour une République et canton de Genève durable, écologique et respectueuse de la biodiversité

- En étroite coopération avec les autorités du Grand Genève et de la Confédération, l'Etat doit proposer sa vision d'une population soutenable et durable pour le canton de Genève notamment en prenant les mesures nécessaires pour combattre le déclin de la biodiversité qui, en se poursuivant, réduit considérablement la capacité de la nature à contribuer au bien-être de la population. Cette vision doit être discutée et approuvée par les citoyens du canton ;
- L'Etat doit adopter un programme visant à stopper l'artificialisation des sols d'ici la fin de la présente législature, c'est-à-dire d'ici 2023 pour prévenir le risque de mettre en danger non seulement l'avenir que nous voulons, mais aussi les vies que nous menons actuellement ;
- Dans un souci de transparence, l'Etat doit tenir un registre public de la pollution de l'air par quartier, de la qualité des eaux du lac et des rivières au niveau de toutes les communes concernées ainsi qu'un registre de la pollution des terres, de la biodiversité et de l'artificialisation des sols pour toutes les communes du canton. Ces données doivent être constamment et régulièrement mises à jour ;
- L'Etat doit promouvoir la mobilité douce dans tout le canton et développer le réseau de pistes cyclables en assurant que tous les quartiers et les agglomérations du canton soient correctement desservis. Il doit veiller à la sécurité des cyclistes particulièrement lorsque les pistes cyclables côtoient des axes de fortes circulations ;
- L'Etat doit réorienter ses achats et sa politique d'investissements afin d'encourager un changement environnemental positif ;
- L'Etat doit promouvoir de nouvelles technologies vertes et se tourner massivement vers les sources d'énergie vertes en réduisant les avantages accordés à la consommation de combustibles fossiles, notamment dans le trafic aérien ;
- L'Etat doit assurer, en particulier en milieu urbain, des axes de verdure afin de promouvoir et de faciliter les déplacements pédestres des habitants ;
- L'Etat doit assurer, en particulier en milieu urbain, des axes de verdure afin de promouvoir la biodiversité et faciliter les déplacements pédestres des habitants, des oiseaux et de la faune en général, ainsi que prévoir des îlots de verdure protégés et propices à la nidification ;
- L'Etat doit accroître le nombre de zones piétonnes (places et rues) et réduire le temps d'attente des piétons aux passages piétons ;
- L'Etat doit encourager les façades et toits végétalisés ainsi que les potagers urbains et encourager les cultures biologiques et en permaculture ;
- L'Etat doit veiller à diminuer les diverses pollutions (particules fines) et sonores par tous les moyens possibles, notamment :
 - En interdisant les vieux véhicules diesel,
 - En soutenant par des mesures incitatives le développement des véhicules électriques,
 - En construisant des parkings gratuits à l'extérieur de la ville et en France voisine, en développant des transports publics efficaces entre Genève et la France voisine,



- En développant le CEVA pour desservir le pays de Gex dont l'accroissement en population n'est pas suffisamment pris en compte,
 - En contrôlant la croissance de l'aéroport avec une limitation du trafic/heure et une limitation du trafic low-cost,
 - En publiant les données relatives aux pollutions de l'air et aux nuisances du trafic aérien sur le canton
- L'Etat doit favoriser un programme intensif de replantation des arbres et de protection des zones bien arborisées et ce, qu'elles soient privées ou publiques. L'Etat doit encourager les propriétaires à développer des jardins naturels sans pesticides, riches en buissons, en arbres autochtones propices à la faune ;
 - L'Etat doit interdire l'utilisation de certains pesticides reconnus cancérigènes comme les glyphosates et mettre en place un plan de restriction de l'utilisation des pesticides par les agriculteurs ;
 - L'Etat doit prendre les mesures nécessaires pour accroître la sensibilité de nos enfants à la nature et à son rôle dans notre développement social.

Pour une économie locale plus durable

- L'Etat doit encourager, par des mesures incitatives, le développement du commerce local et prendre toutes les mesures possibles pour accroître la consommation de produits locaux ;
- L'Etat doit favoriser le développement d'entreprises locales basés sur nos savoir-faire en encourageant la création de startups locales respectueuses de l'environnement et en contribuant à leur digitalisation ;
- L'Etat doit taxer les appareils électroniques qui ne respectent pas les normes de recyclage les plus modernes ;
- L'Etat doit favoriser toutes les mesures de recyclage des déchets et interdire l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique.

* * *

Référence

« *World Scientists'Warning to Humanity* »

Il y a vingt-cinq ans, en 1992, l'Union of Concerned Scientists et plus de 1 700 scientifiques indépendants, dont la majorité des lauréats de prix Nobel de sciences alors en vie, signaient le « World Scientists'Warning to Humanity ». Ces scientifiques exhortaient l'humanité à freiner la destruction de l'environnement et avertissaient : « *Si nous voulons éviter de grandes misères humaines, il est indispensable d'opérer un changement profond dans notre gestion de la Terre et de la vie qu'elle recèle.* » Dans leur manifeste, les signataires montraient que les êtres humains se trouvaient sur une trajectoire de collision avec le monde naturel. Ils faisaient part de leur inquiétude sur les dégâts actuels, imminents ou potentiels, causés à la planète Terre, parmi lesquels la diminution de la couche d'ozone, la raréfaction de l'eau douce, le dépérissement de la vie marine, les zones mortes des océans, la déforestation, la destruction de la biodiversité, le changement climatique et la croissance continue de la population humaine. Ils affirmaient qu'il fallait procéder d'urgence à des changements fondamentaux afin d'éviter les conséquences qu'aurait fatalement la poursuite de notre comportement actuel.

Les auteurs de la déclaration de 1992 craignaient que l'humanité ne pousse les écosystèmes au-delà de leurs capacités à entretenir le tissu de la vie. Ils soulignaient que nous nous rapprochions rapidement des limites de ce que la biosphère est capable de tolérer sans dommages graves et irréversibles. Les scientifiques signataires plaidaient pour une stabilisation de la population humaine, et expliquaient que le vaste nombre d'êtres humains – grossi de 2 milliards de personnes supplémentaires depuis 1992, soit une augmentation de 35 % – exerce sur la Terre des pressions susceptibles de réduire à néant les efforts déployés par ailleurs pour lui assurer un avenir durable. Ils plaidaient pour une diminution de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), pour l'abandon progressif des combustibles fossiles, pour la réduction de la déforestation et pour l'inversion de la tendance à l'effondrement de la biodiversité.

En ce vingt-cinquième anniversaire de leur appel, il est temps de se remémorer leur mise en garde et d'évaluer les réponses que l'humanité lui a apportées en examinant les données de séries chronologiques disponibles. Depuis 1992, hormis la stabilisation de l'amenuisement de la couche d'ozone stratosphérique, non seulement l'humanité a échoué à accomplir des progrès suffisants pour résoudre ces défis environnementaux annoncés, mais il est très inquiétant de constater que la plupart d'entre eux se sont considérablement aggravés. Particulièrement troublante est la trajectoire actuelle d'un changement climatique potentiellement catastrophique, dû à l'augmentation du volume de GES dégagés par le brûlage de combustibles fossiles, la déforestation et la production agricole – notamment les émissions dégagées par l'élevage des ruminants de boucherie. Nous avons en outre déclenché un phénomène d'extinction de masse, le sixième en 540 millions d'années environ, au terme duquel de nombreuses formes de vie pourraient disparaître totalement, ou en tout cas se trouver au bord de l'extinction d'ici à la fin du siècle.



L'humanité se voit aujourd'hui adresser une seconde mise en garde motivée par ces inquiétantes tendances. Nous mettons en péril notre avenir en refusant de modérer notre consommation matérielle intense mais géographiquement et démographiquement inégale, et de prendre conscience que la croissance démographique rapide et continue est l'un des principaux facteurs des menaces environnementales et même sociétales. En échouant à limiter adéquatement la croissance de la population, à réévaluer le rôle d'une économie fondée sur la croissance, à réduire les émissions de GES, à encourager le recours aux énergies renouvelables, à protéger les habitats naturels, à restaurer les écosystèmes, à enrayer la pollution, à stopper la « défaunation » et à limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes, l'humanité omet de prendre les mesures urgentes indispensables pour préserver notre biosphère en danger.

La baisse rapide des substances destructrices de la couche d'ozone dans le monde montre que nous sommes capables d'opérer des changements positifs quand nous agissons avec détermination. Nous avons également accompli des progrès dans la lutte contre la famine et l'extrême pauvreté. Parmi d'autres avancées notables, il faut relever, grâce aux investissements consentis pour l'éducation des femmes et des jeunes filles, la baisse rapide du taux de fécondité dans de nombreuses zones, le déclin prometteur du rythme de la déforestation dans certaines régions, et la croissance rapide du secteur des énergies renouvelables. Nous avons beaucoup appris depuis 1992, mais les avancées sur le plan des modifications qu'il faudrait réaliser de manière urgente en matière de politiques environnementales, de comportement humain et d'inégalités mondiales sont encore loin d'être suffisantes.

Les transitions vers la durabilité peuvent s'effectuer sous différentes formes, mais toutes exigent une pression de la société civile, des campagnes d'explications fondées sur des preuves, un leadership politique et une solide compréhension des instruments politiques, des marchés et d'autres facteurs.

Union of Concerned Scientists

<https://www.ucsusa.org/>

Texte original

<https://www.ucsusa.org/sites/default/files/attach/2017/11/World%20Scientists%27%20Warning%20to%20Humanity%201992.pdf>

Rendons Genève meilleur et solidaire

Éléments de réflexion en vue du lancement d'une initiative constitutionnelle



Référence

Définition OMS de la qualité de vie

« La perception qu'a un individu de sa place dans l'existence dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lequel il vit. »

La qualité de vie recouvre deux notions distinctes. La première recouvre ce qu'on peut qualifier d'intérêt personnel juridiquement protégé (protection de la vie privée, aménagement du temps de travail, protection du cadre de vie, etc.). La seconde composante prend en compte la dimension environnementale en se référant à l'échelle du temps et de l'espace. Elle se polarise plutôt sur le cadre physique de la vie de l'individu (préservation des sites naturels, pittoresque architectural, développement harmonieux d'une agglomération, etc.).